



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE
TD/B/COM.3/L.32
23 février 2006
FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission du commerce des biens et services,
et des produits de base
Dixième session
Genève, 21-24 février 2006
Point 9 de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DES ENTREPRISES, DE
LA FACILITATION DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA DIXIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 21 au 24 février 2006

Rapporteur: M. Amr Aljowaily (Égypte)

Orateurs:

Secrétaire général de la CNUCED
Pakistan, pour le Groupe des 77 et la Chine
Zimbabwe, pour le Groupe africain
Sri Lanka, pour le Groupe asiatique
Guatemala, pour le Groupe latino-américain
et caraïbe
Bénin, pour les pays les moins avancés

Autriche, pour l'Union européenne,
la Bulgarie et la Roumanie
Fédération de Russie
Inde
Colombie
Chine
Cuba
Nigéria

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être communiquée d'ici **mercredi 1^{er} mars 2006** au plus tard à la: Section d'édition de la CNUCED, bureau E-8106, télécopie: 917 0056, téléphone: 917 1749/1437.

I. Déclarations liminaires

1. **Le Secrétaire général de la CNUCED** a dit que la mondialisation et la libéralisation, combinées avec les progrès rapides des TIC, exigeaient de nouvelles stratégies de développement des entreprises tenant compte du rôle et des interactions potentiels des secteurs privé et public. Un environnement macroéconomique équilibré et favorable aux entreprises était un préalable à la compétitivité, mais les pays en développement devaient d'abord développer leurs capacités institutionnelles et la capacité productive de leurs PME. Le Consensus de São Paulo soulignait qu'une politique cohérente au niveau international était également nécessaire à l'intégration des pays en développement dans le système commercial international.
2. La CNUCED continuerait de soutenir les efforts déployés par les pays en développement et les pays en transition pour renforcer leur secteur des entreprises et leurs capacités de production, en particulier celle des PME. Les pays devaient également acquérir des avantages compétitifs, investir dans les compétences entrepreneuriales et techniques, et répartir les risques entre institutions publiques et institutions privées des administrations publiques locales et nationales efficaces, des institutions intermédiaires également efficaces étaient essentielles, de même que des structures d'appui fournissant des services financiers et non financiers.
3. Concernant la facilitation du commerce, le Secrétaire général a dit que la CNUCED s'employait à aider les pays en développement à se placer durablement dans un cercle vertueux de développement et de renforcement des capacités nationales d'appliquer des mesures de facilitation du commerce. Elle analysait l'impact des hausses des taux de fret maritime sur la compétitivité des exportations des pays en développement et s'attachait à améliorer la compréhension des actuelles réglementations relatives aux transports. Le suivi du Programme d'action d'Almaty permettait de répondre aux besoins des pays sans littoral dans le domaine du commerce de transit et du transport en transit. Le Secrétaire général s'attendait à un accroissement de la demande d'activités de la CNUCED concernant l'utilisation des applications des TIC pour les transports internationaux et la facilitation du commerce, qui devraient aider les pays à participer activement aux chaînes mondiales de production et aux réseaux internationaux de logistique.

4. La science et la technologie devaient occuper une place de premier plan dans les activités de la CNUCED. Les TIC et le commerce électronique méritaient une attention particulière, car ils touchaient à de multiples domaines et contribuaient à accroître la productivité et l'efficacité dans l'ensemble de l'économie. Le Secrétaire général a évoqué les contributions de la CNUCED au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et a dit que l'organisation continuerait de jouer un rôle actif dans ce processus. Il a également mentionné les travaux réalisés par la CNUCED depuis de nombreuses années sur des questions fondamentales concernant les entreprises et le commerce en rapport avec les TIC et le développement, ainsi que les progrès réalisés en matière de partenariats dans le domaine des logiciels libres et sur la mesure statistique des TIC. Ce dernier point était essentiel pour que les pays en développement disposent de données fiables pour concevoir et évaluer leurs politiques des TIC.

5. La **République islamique du Pakistan**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit qu'il était important que les débats de fond des commissions de la CNUCED aboutissent à des résultats concrets. Concernant l'amélioration de la compétitivité des PME, le Groupe des 77 notait que les PME jouaient un rôle crucial en tant que catalyseur d'une croissance durable. L'objectif ultime de la libéralisation du commerce était d'élever le niveau de vie des populations, et cette libéralisation devait donc être rattachée à l'industrialisation. Les gouvernements devaient aider les PME à surmonter les imperfections du marché, notamment en matière d'accès au financement, à l'information, à la technologie et aux marchés. Le Groupe des 77 encourageait la CNUCED à réaliser davantage de travaux de recherche sur les meilleures pratiques pour accroître la compétitivité des PME par l'établissement de relations interentreprises avec des filières étrangères, ainsi que sur les options de politique générale à la disposition des pays en développement.

6. Concernant la facilitation du commerce, le Groupe des 77 notait que le renforcement des capacités était souvent la première mesure à prendre pour créer un cercle vertueux de développement et de capacité de mettre en œuvre des mesures de facilitation du commerce. Pour la plupart des pays en développement, le coût des transports internationaux était beaucoup plus élevé que les droits moyens d'importation. Dans le contexte des négociations sur la facilitation du commerce à l'OMC, les pays en développement et les pays les moins avancés auraient besoin d'un soutien additionnel appréciable pour appliquer les engagements de mesures de facilitation

du commerce. Le Groupe des 77 estimait également que le rôle des TIC dans la facilitation du commerce et des transports méritait d'occuper une plus grande place dans le futur programme de travail de la CNUCED.

7. Il était essentiel pour les pays d'intégrer les TIC dans leur processus de développement, car ces technologies, d'application multisectorielle, pouvaient soutenir leurs efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. La phase de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information avait permis d'attirer l'attention sur l'impact croissant des TIC sur le commerce des biens et services et sur la productivité des entreprises, sur le rôle d'appui des logiciels libres et la contribution de pratiques de commerce électronique dans des secteurs économiques spécifiques tels que le tourisme. Les stratégies de développement des TIC devaient englober des politiques et des mesures visant à accroître l'utilisation des TIC dans tous les secteurs économiques, et des données statistiques étaient nécessaires pour les évaluer. Le Groupe des 77 souhaitait être tenu informé des activités de la CNUCED concernant l'évaluation de l'utilisation des TIC dans les pays en développement, en particulier dans le contexte du Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement et son rôle possible dans le suivi du Sommet mondial.

8. Le représentant du **Zimbabwe**, parlant au nom du **Groupe africain**, a dit que la part de l'Afrique dans le commerce mondial était tombée au fil des ans à 2 % à peine, principalement en raison d'une forte dépendance à l'égard de l'exportation de produits primaires. L'Afrique devait acquérir une capacité d'exportation compétitive en améliorant la composition de ses exportations et ses capacités de production et d'approvisionnement, en particulier dans la mesure où les investissements étrangers directs (IED) dans les pays africains étaient insuffisants. La CNUCED devait réaliser davantage de travaux de recherche pour aider ces pays à devenir moins dépendants des IED dans le secteur de l'extraction de ressources naturelles brutes et à renforcer leurs capacités productives en aval, et accroître ainsi la valeur ajoutée de leurs exportations.

9. Beaucoup de pays africains étaient confrontés à de lourdes difficultés en matière d'internationalisation de leurs entreprises et quelques-uns seulement étaient capables d'appliquer des politiques d'investissement direct à l'étranger. La CNUCED devait continuer ses travaux pour trouver des moyens pratiques de surmonter les contraintes actuelles, concernant en particulier le manque d'instruments d'assurance et de contrôle des changes. Elle devait

également faciliter l'accès aux données sur les marchés, recommander des options possibles et intensifier ses travaux de recherche sur les capacités d'approvisionnement des PME africaines. Le Groupe africain se félicitait du programme EMPRETEC et de ses activités d'appui au renforcement des capacités entrepreneuriales.

10. Pour remédier à la diminution de sa part du commerce mondial, l'Afrique devait surmonter les obstacles à son intégration dans l'économie mondiale et dans le système commercial international – par exemple, coûts de transport et de transit élevés – ainsi que les problèmes liés à la faiblesse des infrastructures et des réseaux, notamment dans les pays sans littoral. La CNUCED devait donc continuer de promouvoir des réseaux de transport efficaces par une assistance technique adaptée, des activités de renforcement des capacités, des services consultatifs et des travaux d'analyse et de recherche.

11. La CNUCED était invitée à poursuivre ses travaux sur la réglementation du transport multimodal et à analyser les implications des tendances actuelles pour le commerce des pays en développement. Les pays africains avaient besoin de l'aide de la CNUCED dans les négociations à l'OMC sur la facilitation du commerce et comptaient sur des activités d'appui additionnelles. Ils attendaient avec le plus grand intérêt une étude de la CNUCED sur les conséquences pour les pays en développement des mesures de sécurité relatives aux transports.

12. Les TIC avaient le potentiel de contribuer au développement du commerce, de dynamiser la croissance dans les pays en développement et de renforcer les capacités de production de ces pays. En dépit de quelques succès africains, ces technologies restaient d'un coût inabordable, les infrastructures étaient insuffisantes et les compétences rares. Les pays africains affichaient les plus bas niveaux d'accès aux TIC et d'utilisation de ces technologies et du commerce électronique. Dans le même temps, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) faisait des TIC une priorité en tant qu'outil pour le développement, qui pouvait aussi contribuer à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Une plus large application des TIC et du commerce électronique en Afrique pouvait avoir un impact positif sur la compétitivité des entreprises et sur les résultats économiques globaux; toutefois, cela exigeait tout d'abord un engagement des gouvernements et du secteur privé en matière de stratégies relatives aux TIC, ainsi que le soutien de la communauté internationale par le biais de mécanismes tels que le Programme d'aide pour le commerce.

13. Il était instamment demandé à la CNUCED de contribuer à l'application du programme de travail de Tunis adopté par le SMSI, en particulier pour le commerce électronique. Le Groupe africain notait les incidences positives des TIC sur le secteur du tourisme dans la région et demandait à la CNUCED de continuer de convoquer des réunions d'experts sur le tourisme électronique. Il demandait également que les travaux se poursuivent sur les stratégies électroniques, les logiciels libres, le financement électronique, le commerce électronique et la législation correspondante. Les partenaires de développement de l'Afrique étaient invités à fournir des ressources à la CNUCED pour ses activités dans ces domaines.

14. Le représentant de **Sri Lanka**, parlant au nom du **Groupe asiatique**, a souligné que l'une des priorités de l'Asie était de promouvoir les PME en tant que moyen, parmi d'autres, de lutter contre la pauvreté. Des travaux de recherche supplémentaires étaient nécessaires sur les incidences des investissements directs à l'étranger sur la compétitivité des entreprises, et sur les politiques d'appui, ainsi que sur d'autres formes d'internationalisation, telles que l'établissement de relations interentreprises et la participation aux chaînes mondiales de valeur.

15. L'Asie était l'un des principaux fournisseurs mondiaux de services internationaux de transport et de logistique; toutefois, les PMA et les pays sans littoral asiatiques continuaient d'avoir besoin de l'assistance technique et de l'aide au renforcement des capacités de la CNUCED pour tirer profit de ces tendances positives. On pourrait, par exemple, développer des pôles stratégiques de facilitation le long des itinéraires reliant les pays sans littoral, les pays de transit et les pays maritimes. La CNUCED devrait également continuer de suivre et d'analyser l'évolution juridique concernant les transports et ses incidences sur les pays en développement, afin de renforcer la compréhension des instruments juridiques internationaux relatifs aux transports. L'assistance de la CNUCED dans les négociations à l'OMC sur la facilitation du commerce était appréciée; toutefois, l'utilisation des TIC pour la facilitation du commerce devrait retenir une plus grande attention dans les travaux futurs de la CNUCED.

16. Concernant les TIC et le commerce électronique dans une perspective de développement, l'expérience de plusieurs pays en développement asiatiques montrait que les politiques et les stratégies nationales en matière de TIC pouvaient avoir un impact appréciable sur l'accès à ces technologies et sur leur utilisation. Des politiques pouvaient être adoptées pour encourager le développement des infrastructures relatives aux TIC, faire mieux connaître ces technologies,

promouvoir le commerce électronique ainsi que l'utilisation des logiciels libres en tant que moyen d'abaisser les coûts d'accès, développer les services d'administration en ligne, renforcer les compétences de la main-d'œuvre en matière de TIC et éliminer les obstacles réglementaires. Faciliter l'accès des PME aux TIC, en particulier en diffusant une information appropriée et en améliorant les compétences informatiques, était particulièrement important pour les pays asiatiques. Les politiques d'accès, visant par exemple à abaisser les coûts ou à réduire les inégalités entre divers groupes de la population, devaient s'accompagner de mesures pour intégrer les TIC dans les stratégies nationales de développement dans des domaines tels que la fourniture de services et la création de compétences. Une vigoureuse coopération internationale et d'importants efforts nationaux étaient nécessaires à cet égard.

17. Le Groupe asiatique tenait particulièrement à contribuer à l'application des résultats du SMSI. La CNUCED se prêtait tout à fait à un échange d'expériences et à un examen des progrès accomplis dans les domaines relevant de son mandat, tels que les relations entre les TIC et le commerce, les entreprises et la technologie. Elle était invitée à poursuivre ses travaux à vocation directive et ses activités d'information et d'analyse concernant les TIC et les tendances du commerce électronique, telles que la rédaction du Rapport sur l'économie de l'information. Les activités d'analyse devaient être complétées par des activités de renforcement des capacités et de coopération technique, à l'instar des travaux de recherche sur la mesure statistique des TIC.

18. Le représentant du **Guatemala**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit espérer que la Commission orienterait efficacement les activités de la CNUCED concernant les politiques et les mesures de soutien relatives aux entreprises, qui étaient indispensables pour le développement.

19. Les petites et moyennes entreprises (PME) étaient importantes pour l'emploi dans les pays en développement, et le pourcentage élevé de PME dans le secteur informel constituait pour ces pays une situation à laquelle ils devaient remédier. Les activités de la CNUCED concernant le renforcement des capacités et de la compétitivité des entreprises étaient importantes, en particulier dans la perspective du passage à une économie plus structurée, avec les avantages correspondants. Le secrétariat de la CNUCED devait poursuivre ses travaux de recherche sur les relations interentreprises et les meilleures pratiques; le programme EMPRETEC pouvait être extrêmement utile au développement des entreprises.

20. Les obstacles au commerce devaient être analysés dans le contexte de la croissance accélérée du commerce mondial de ces dernières années. Les pays du Groupe latino-américain et caraïbe avaient fait de grands efforts pour réduire les délais de transit aux frontières et aux points d'entrée et avaient activement contribué à l'établissement de règles équitables au cours de l'actuel cycle de négociations à l'OMC sur la facilitation du commerce. L'assistance technique et le renforcement des capacités étaient essentiels à une conclusion positive des négociations en cours et à l'application future des accords. La CNUCED devait renforcer son assistance au cours de cette dernière année des négociations, sous la forme d'ateliers et de documentation technique, en étroite collaboration avec d'autres organisations. Elle pouvait continuer de jouer un rôle important dans l'élargissement de l'accès des pays en développement aux applications des TIC dans les transports, l'automatisation douanière et les transactions commerciales.

21. Les TIC pouvaient contribuer efficacement à la compétitivité des entreprises, mais elles exigeaient l'adoption de mesures et de stratégies nationales et internationales visant à mettre en place un environnement propice à leur adoption. La CNUCED devait donc poursuivre ses activités de recherche à l'appui des efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir l'utilisation des TIC, par exemple par le biais de son Rapport sur l'économie de l'information. L'information statistique sur les TIC et sur leur utilisation par les entreprises était nécessaire à la prise de décisions et à l'élaboration de politiques cohérentes. C'était là un bon exemple d'activités pratiques par lesquelles la CNUCED pouvait bel et bien contribuer à l'amélioration des capacités des pays en développement de formuler des politiques relatives à la société de l'information et d'en évaluer l'efficacité. Le Groupe latino-américain s'intéressait aux activités de la CNUCED relevant du Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement ainsi qu'aux activités de renforcement des capacités et aux activités techniques relatives à la mesure statistique de l'économie de l'information et à l'utilisation des TIC par les entreprises.

22. Le représentant du **Bénin**, parlant au nom des **pays les moins avancés (PMA)**, a souligné qu'il fallait trouver d'urgence les moyens de renforcer et de diversifier le secteur de production des pays en développement et il a souligné l'importance des PME dans le tissu économique de ces pays. Dans certaines conditions, l'internationalisation des entreprises pouvait améliorer la capacité de production et d'exportation des pays en développement. Toutefois, les PMA avaient besoin d'une aide pour améliorer leurs moyens institutionnels et structurels afin d'attirer des

investissements productifs, et leurs PME avaient besoin qu'on les instruisse dans la manière de faire face aux défis de la mondialisation. Les partenaires de développement devaient prendre des engagements à long terme dans des actions qui auraient un effet concret et durable: transfert de technologie, aide financière au secteur privé, renforcement des institutions nationales d'aide aux PME et création de produits à valeur ajoutée. Une meilleure participation au commerce international exigeait l'élimination des obstacles techniques, l'amélioration des approvisionnements, des moyens de stockage et de la qualité des produits, ainsi que, de la part de la CNUCED, des programmes de coopération technique élargis et plus dynamiques, ainsi qu'un traitement spécial et différencié pour les produits exportés par les PMA.

23. L'amélioration de l'infrastructure des transports et des communications était importante pour les exportations des PMA. Ces pays comptaient sur leurs partenaires de développement pour financer cette infrastructure, qui contribuait à attirer les investissements. Les PMA éprouvaient de sérieuses difficultés à adapter leur infrastructure aux exigences de sécurité accrue du transport international, qui impliquaient de gros investissements en ressources humaines et en matériel. En outre, les PMA sans littoral avaient besoin d'urgence de solutions visant à faciliter le transit des marchandises, notamment par la simplification des procédures administratives. Le recours aux TIC pouvait contribuer à abaisser les coûts et améliorer la transparence. Dans les négociations en cours à l'OMC sur la facilitation des échanges, il importait de déterminer dans quelle mesure les PMA étaient à même de mettre en œuvre les mesures nécessaires, puis d'élaborer des programmes d'assistance technique conçus pour renforcer les capacités existantes; les PMA étaient reconnaissants aux donateurs de leur contribution aux activités de renforcement des capacités dans ce domaine.

24. Les PMA avaient besoin de participer davantage aux débats internationaux qui pourraient avoir une incidence sur le développement des TIC. La fracture numérique entre pays en développement et pays développés était encore très profonde et les PMA risquaient de se retrouver marginalisés si rien n'était fait pour traiter le problème. La CNUCED devait continuer à aider ces pays à surmonter les obstacles à l'accès aux TIC dans les activités économiques.

25. Le représentant de l'**Autriche**, parlant au nom de l'**Union européenne (UE)**, et avec l'appui de la **Bulgarie** et de la **Roumanie**, attendait avec intérêt de connaître l'incidence des activités du secrétariat dans l'optique des bénéficiaires, du secteur privé et de la société civile.

Il fallait se préoccuper davantage des PME africaines car elles aussi pouvaient être intégrées dans des chaînes mondiales de valeur grâce aux relations interentreprises. Les ressources humaines étaient importantes pour la croissance, l'élimination de la pauvreté et la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Or, des relations interentreprises durables n'étaient possibles que moyennant la participation de toutes les parties prenantes, c'est-à-dire les gouvernements, les PME et les sociétés transnationales. Une collaboration avec certaines institutions et des politiques industrielles sélectives seraient peut-être nécessaires aussi pour faire face à l'intégration mondiale. La CNUCED pourrait coopérer avec l'ONUDI pour promouvoir ce genre d'activité.

26. Dans le domaine de la facilitation du commerce, l'UE cherchait à faire établir à l'OMC des règles propres à réduire les coûts et la bureaucratie. Elle était prête à accepter le traitement spécial et différencié, d'éventuelles exemptions et une assistance technique en faveur des PMA et de quelques autres pays lorsque ces règles impliquaient des engagements trop difficiles à mettre en œuvre. Des fonds européens additionnels devaient être dégagés à l'avenir pour l'aide au développement et l'aide liée au commerce. Si les pays bénéficiaires le demandaient, ces fonds pourraient être consacrés à l'application de mesures de facilitation du commerce liées à l'OMC et à l'édification d'une infrastructure commerciale. L'UE visait aussi l'adoption de dispositions relatives à la facilitation des échanges dans ses négociations commerciales aux plans bilatéral et régional, par exemple dans les arrangements régionaux de transit ou les chapitres sur la facilitation du commerce des accords de partenariat économique conclus avec les pays ACP. Le secrétariat devait instaurer une coopération interne pour l'organisation d'une réunion d'experts sur les services de logistique commerciale, thème proposé par la Commission du commerce.

27. L'UE approuvait et soutenait les travaux de la CNUCED sur les TIC et le commerce électronique au service du développement. La CNUCED devait faire siens les résultats et le programme issus du Sommet mondial sur la société de l'information et, chaque fois que possible, elle devait essayer d'exploiter des partenariats et de coopérer avec d'autres organisations, et n'assumer à elle seule que les tâches relevant de son mandat et de sa compétence.

28. Le représentant de la **Fédération de Russie** a dit que son pays était très attaché au renforcement de la compétitivité et de la capacité de production des PME. Les tendances de

l'internationalisation prouvaient que dans certaines conditions ce processus pouvait améliorer les capacités de production et d'exportation des entreprises des pays en développement en leur facilitant l'accès aux marchés, en améliorant leurs connaissances en matière de gestion et en leur apportant de nouvelles technologies. Ce facteur était particulièrement important pour les pays en cours d'accèsion à l'OMC. La CNUCED devait poursuivre son importante mission d'encouragement du secteur des transports et de simplification des procédures commerciales, en organisant des réunions d'experts et des recherches. Elle devait aussi continuer à promouvoir les politiques en matière de TIC, la fourniture de logiciels gratuits ou libres et coopérer avec d'autres organisations. Pour sa part, la Fédération de Russie comptait poursuivre sa coopération avec la CNUCED dans tous ces domaines.

29. Le représentant de l'**Inde** attachait une grande importance aux travaux des commissions de la CNUCED, qui faisaient partie intégrante des mécanismes intergouvernementaux et des activités de concertation de la Conférence, et il espérait que les débats de fond déboucheraient sur des résultats concrets axés sur le développement.

30. Le représentant de la **Colombie** a dit que le réseau des PME était encore trop petit pour étayer solidement la croissance économique et qu'il fallait s'employer à créer davantage d'entreprises, de groupes de recherche et de centres technologiques novateurs. Il importait de susciter un environnement faisant de la création d'entreprises un facteur attrayant et rémunérateur, propre à encourager la connaissance et l'enseignement technologiques. Pour pouvoir réussir dans une économie mondialisée, les pays en développement avaient besoin de cet enseignement technologique.

31. Les pays en développement ne devaient pas accepter le transfert de technologies éculées et dépassées; ils devaient travailler ensemble et avec les organisations internationales, dont la CNUCED, pour élaborer des politiques visant à promouvoir des technologies originales et porteuses de valeur ajoutée. Il fallait établir un équilibre entre le secteur privé et le secteur public dans des investissements accrus consacrés aux sciences et techniques au service du développement. Des ressources limitées étaient éparpillées entre une multiplicité de petits projets, alors qu'elles devraient être consacrées de plus en plus à de grands projets capables d'attirer l'innovation technologique. Les gouvernements devaient s'efforcer de créer un

environnement commercial plus propice à l'innovation, entre autres choses par de meilleurs débouchés, un cadre juridique bien conçu et une politique d'innovation systématique.

32. Le représentant de la **Chine** est convenu que l'internationalisation des PME pouvait être un bon moyen de rehausser la compétitivité des pays en développement. La Chine espérait que la CNUCED renforcerait encore ses travaux dans ce domaine et qu'elle élaborerait des études, une assistance technique et des recommandations pratiques ciblées tenant compte de la situation particulière des différents pays. Un certain nombre de mesures avaient été prises pour créer un environnement propice au développement des PME, qui étaient devenues un facteur puissant de croissance et de réforme de l'économie chinoise. La Chine attendait donc un échange de vues et une concertation approfondies sur les mesures d'aide aux PME. Concernant la facilitation du commerce en tant que moteur du développement, il fallait accorder toute l'attention nécessaire aux différences dans les schémas et degrés de développement des différents pays. La CNUCED devait analyser les obstacles au commerce et étoffer en conséquence ses activités d'assistance technique et de renforcement des capacités des pays en développement. Dans les négociations de l'OMC sur la facilitation du commerce, il fallait donner la priorité à l'aide financière et technique aux pays en développement et aux PMA, afin de leur permettre de mieux honorer leurs engagements. Pour sa part, la Chine s'attachait à faciliter le commerce par des mesures comme l'amélioration de la législation et des procédures douanières, une plus grande transparence, et la promotion de relations commerciales. Elle avait activement encouragé la facilitation du commerce interrégional dans le bassin du Mékong élargi grâce à un cadre d'action stratégique, et elle avait conclu un accord sur le transport en transit avec la Mongolie et la Russie.

33. Il ne serait pas possible de réaliser une véritable mondialisation du commerce électronique sans l'entière participation des pays en développement. La communauté internationale avait le devoir d'aider ces pays à développer leur commerce électronique et à surmonter l'obstacle de la pénurie d'infrastructures et de compétences en matière de TIC. La concertation sur l'action à mener et les études sur les applications des TIC et le commerce électronique étaient appréciées; il fallait espérer qu'elles seraient encore renforcées et complétées par un travail d'assistance technique et de renforcement des capacités. Le commerce électronique et l'exploitation des TIC étaient importants pour l'industrialisation. Une série de mesures de facilitation avait déjà été mise en œuvre et avait donné des résultats: ébauche d'un cadre de réglementation, davantage

d'infrastructures, davantage d'utilisateurs de l'Internet et des réseaux à large bande et valeurs de transaction plus élevées. La Chine comptait sur l'aide de la CNUCED et sur un renforcement de la coopération avec elle dans le domaine du commerce électronique.

34. Le représentant de **Cuba** a souligné que la libéralisation sans frein avait accentué la pauvreté, alors que la politique économique et commerciale devait au contraire contribuer à éliminer la pauvreté et à donner plus d'équité sociale. On ne discernait pas encore de solution claire pour surmonter les obstacles qui empêchaient les PME d'accéder aux marchés internationaux; il était nécessaire de mettre en place des systèmes de gestion de nature à assurer la qualité des produits et des services, des coûts compétitifs et l'acquisition permanente de connaissances commerciales et technologiques.

35. Les pays en développement n'étaient toujours pas en mesure d'utiliser au maximum les ressources de l'Internet, faute d'infrastructures, de moyens et de compétences. Pour traiter le problème, Cuba avait organisé des cours d'informatique, y compris en zone rurale, et encouragé l'accès des collectivités à la technologie, par exemple en créant des clubs d'informatique et des centres de comptabilité; ces derniers fournissaient aux PME des services consultatifs en matière d'informatique, de comptabilité et d'autres techniques de gestion. Des indicateurs sur la formation et le maniement des TIC dans les PME et sur le partage des technologies devaient être élaborés pour évaluer les progrès. Dans les pays en développement, le coût de la connexion à l'Internet était un obstacle à l'adoption des TIC parce que ce coût devait être payé pour les communications dans les deux sens. Il fallait aussi songer à la coopération Sud-Sud en matière de transfert de technologie, en s'inspirant des succès remportés par quelques pays. De concert avec d'autres organisations, la CNUCED devait élaborer un ensemble d'activités d'assistance en matière de commerce électronique, qui pourrait comprendre le renforcement des capacités ainsi que du matériel et du logiciel. Cuba était disposée à apporter son concours et ses connaissances dans ce genre d'activité.

36. Le représentant du **Nigéria** a dit que la désindustrialisation de l'Afrique et sa marginalisation dans le commerce mondial étaient dues à une dégradation des termes de l'échange, à la primauté donnée aux produits primaires et à l'absence de compétitivité du secteur manufacturier. Les efforts déployés pour améliorer la capacité de production africaine par l'intermédiaire des PME s'étaient heurtés à l'insuffisance des technologies, à l'insuffisance de

la formation de capital et à certaines politiques des pouvoirs publics. Le représentant a félicité la CNUCED des tentatives qu'elle avait faites pour sortir de l'impasse le potentiel industriel de l'Afrique. En vue de soutenir l'internationalisation des PME grâce à l'investissement direct à l'étranger, le Nigéria avait entrepris de consolider son secteur de la banque et de l'assurance afin d'en faire des agents majeurs de la mobilisation de capital en Afrique. Les activités de la CNUCED visant à renforcer la facilitation des transports et du commerce sur le continent avaient eu une incidence réelle mais l'Afrique avait encore besoin de la CNUCED pour développer sa capacité de commerce électronique.

II. Questions d'organisation

A. Ouverture de la session

37. La dixième session de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement a été ouverte au Palais des Nations, à Genève, le 21 février 2006, par M. Peter Fröhler, Administrateur par intérim de la Division de l'infrastructure des services pour le développement et l'efficacité commerciale de la CNUCED.

B. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

38. À sa séance plénière du 21 février 2006, la Commission a élu les membres du Bureau ci-après:

Président : M. Iouri Afanassiev (Fédération de Russie)

Vice-Présidents: M^{me} Dinar Sinurat (Indonésie)
M. Emmanuel Farcot (France)
M^{me} Melissa Keoho (États-Unis d'Amérique)
M. Julio Vasquez Roque (Cuba)
M. El Mostafa Ait Amor (Maroc)

Rapporteur: M. Amr Aljowaily (Égypte)
